

LE LABORATOIRE LABÉO

Pôle d'analyses et de recherche de Normandie

Etape 1 :

Recherche d'amiante



Microscope

Etape 2 :

La recherche HAP sera réalisée en l'absence d'amiante



Concasseur BB250 XL



Enrobé concassé



Extraction ASE350



GC MS MS HAP

L'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations de stockage de déchets inertes, impose de vérifier l'absence d'amiante et la teneur en HAP pour assurer leur classement.

Pour vous assurer de l'absence d'amiante et/ou de HAP dans la réalisation d'un projet de valorisation routière ou chantier en présence de bitume, LABÉO vous propose de réaliser ces contrôles.

UNE PRESTATION GLOBALE

- > **Les analyses de quantification des polluants dans vos enrobés bétons bitumeux correspondant à votre besoin**
- > **Le rapport d'analyse***
- > **Un délai sous 15 jours**

ANALYSES SOUS ACCRÉDITATION



Programme 134 sur les sols.

ACCRÉDITATIONS N°1-5684

PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

*En cas de résultat non conforme à la réglementation, le laboratoire LABÉO vous tiendra informé dans les plus brefs délais. Consultez nos prestations et la réglementation au recto.



VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS TECHNIQUES :

- > **Dominique PÉRU** : Chef de service Chimie des Micropolluants
dominique.peru@laboratoire-labeo.fr - Tél. 02 31 47 19 19
- > **Estelle OZOUF** : Technicienne - Experte
estelle.ozouf@laboratoire-labeo.fr - Tél. 02 31 47 19 19

Évaluation des enrobés bitumeux

pour les bureaux d'études et professionnels en charge des travaux
pour les collectivités chargées des réseaux routiers

LES ANALYSES QUE NOUS VOUS PROPOSONS

Analyse d'amiante selon NF X43-050 : analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire accrédité

Paramètre	Méthode utilisée	Valeurs seuils (en mg/kg)	Résultat
Fibres d'amiante	Microscope électronique à transmission avec analyseur en dispersion d'énergie de rayon X (META)	Absence	Détectées / non détectées

**Analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
selon NF EN 15527** :

Paramètres	Méthode utilisée	(en mg/kg)	Limite de quantification LABÉO (en mg/kg)
Naphtalène	GC-MS-MS	-	0,13
Anthracène	GC-MS-MS	-	0,13
Phénanthrène	GC-MS-MS	-	0,13
Fluoranthène	GC-MS-MS	-	0,13
Benzo(a)anthracène	GC-MS-MS	-	0,13
Chrysène	GC-MS-MS	-	0,13
Benzo(a)pyrène	GC-MS-MS	-	0,13
Benzo(ghi)pérylène	GC-MS-MS	-	0,13
Benzo(k)fluoranthène	GC-MS-MS	-	0,13
Indéno(1.2.3-cd)pyrène	GC-MS-MS	-	0,13
Acénaphthylène	GC-MS-MS	-	0,13
Acénaphène	GC-MS-MS	-	0,13
Fluorène	GC-MS-MS	-	0,13
Pyrène	GC-MS-MS	-	0,13
Benzo(b)fluoranthène	GC-MS-MS	-	0,13
Dibenzo(ah)anthracène	GC-MS-MS	-	0,13
Somme HAP	calcul	< 50	Σ 2,08